



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE 2017-02 AFIN D'ENCADRER LES USAGES DE LOCATION À COURT TERME POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, le conseil a adopté le Règlement numéro 2023-01 relatif à la démolition d'immeuble ;
2. Lors de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil a adopté le Règlement numéro 2023-02 amendant le règlement relatif au zonage 2017-02 afin d'encadrer les usages de location à court terme pour les résidences secondaires ;
3. Le 28 juin 2023, la MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité pour les règlements numéro 2023-01 et numéro 2023-02. En conséquence, lesdits règlements sont entrés en vigueur à cette date ;
4. Toute personne intéressée peut prendre connaissance desdits règlements sur demande au bureau municipal durant les heures habituelles d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville
Ce 4^e jour du mois de juillet 2023.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUIVANTS:

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLE**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE 2017-02 AFIN D'ENCADRER LES USAGES DE LOCATION À COURT TERME POUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 4 juillet 2023. L'avis public paraîtra également dans le journal municipal *Le Bermigeois* de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 juillet 2023.

Geneviève Bureau
Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe